

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 Décembre 2019 faisant apparaître un total bilan de 600 566,393 Dinars et un actif net de 579852,007 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 décembre 2019, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 07 novembre 2019. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 27 janvier 2020
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	398 074,449	531 680,899
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		338 790,796	463 222,051
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		31 461,125	31 191,414
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		27 822,528	37 267,434
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	146 144,208	238 055,923
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		146 066,397	234 592,365
AC2-B	DISPONIBILITES		77,811	3 463,558
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	56 347,736	15 379,997
TOTAL ACTIF			600 566,393	785 116,819
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 067,821	1 364,562
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	19 646,565	22 299,858
TOTAL PASSIF			PA 20 714,386	23 664,420
ACTIF NET			579 852,007	761 452,399
CP1	CAPITAL	CP1	584 795,880	771 264,034
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-4 943,873	-9 811,635
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-5 871,116	-10 135,653
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		927,243	324,018
ACTIF NET			579 852,007	761 452,399
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			600 566,393	785 116,819

			Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
			au	au	au	au
			31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	368,000	17 005,928	368,000	19 465,012
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	15 429,940	0,000	16 466,485
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		368,000	1 575,988	368,000	2998,527
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 999,694	11 524,293	1 574,256	6 190,768
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		2 999,694	11 524,293	1 574,256	6 190,768
REVENUS DES PLACEMENTS			3 367,694	28 530,221	1 942,256	25 655,780
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 309,975	-15 265,117	-4 068,226	-16 920,020
REVENU NET DES PLACEMENTS			57,719	13 265,104	-2 125,970	8 735,760
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 770,383	-19 136,220	-4 763,118	-18 871,413
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 712,664	-5 871,116	-6 889,088	-10 135,653
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		264,027	927,243	-160,689	324,018
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 448,637	-4 943,873	-7 049,777	-9 811,635
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-264,027	-927,243	160,689	-324,018
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-2 203,879	-29 453,268	-16 406,934	-10 656,006
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-8 840,341	-10 888,900	-3 798,935	49 014,281
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 242,329	-1927,260	-849,957	-2 781,733
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-16 999,213	-48 140,544	-27 944,914	25 440,889

	Période du	Période du	Période du	Période du
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	au	au	au	au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-16 999,213	-48 140,544	-27 944,914	25 440,889
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 712,664	-5 871,116	-6 889,088	-10 135,653
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-2 203,879	-29 453,268	-16 406,934	-10 656,006
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-8 840,341	-10 888,900	-3 798,935	49 014,281
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 242,329	-1 927,260	-849,957	-2 781,733
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-51 129,666	-133 459,848	24 877,920	20 998,639
SOUSCRIPTIONS	397 908,804	1 338 369,031	313 164,400	1 148 973,699
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	353 400,000	1 149 300,000	262 700,000	936 000,000
AN3-B CAPITALISABLES (S) REGULARISATION DES SOMMES NON	42 313,431	181 887,768	45 901,218	193 821,534
AN3-C CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S) REGULARISATION DES SOMMES	3 711,898	12 071,546	6 824,083	24 314,205
AN3-D CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-1 516,525	-4 890,283	-2 260,902	-5 162,041
RACHATS	-449 038,470	-1 471 828,879	-288 286,480	-1 127 975,060
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-398 700,000	-1 265 200,000	-241 500,000	-915 400,000
AN3-G CAPITALISABLES (R) REGULARISATION DES SOMMES	-47 931,320	-199 157,515	-42 613,316	-194 282,035
AN3-H CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R) REGULARISATION DES SOMMES	-4 187,702	-13 288,890	-6 273,377	-23 779,084
AN3-I CAPITALISABLES DE L'EX (R)	1 780,552	5 817,526	2 100,213	5 486,059
VARIATION DE L'ACTIF NET	-68 128,879	-181 600,392	-3 066,994	46 439,528
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	647 980,886	761 452,399	764 519,393	715 012,871
AN4-B FIN DE PERIODE	579 852,007	579 852,007	761 452,399	761 452,399
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 635	6 341	6 129	6 135
AN5-B FIN DE PERIODE	5 182	5 182	6 341	6 341
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	114,992	120,083	124,738	116,546
B- FIN DE PERIODE	111,897	111,897	120,083	120,083
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-10,68%	-6,82%	-14,81%	3,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.10.2019 AU 31.12.2019

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.12.2019

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2019	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		338,742.989	338,790.796	58.43
ARTES	850	5,540.062	4,134.400	0.71
ASSAD	650	4,737.500	4,644.250	0.80
ATTIJARI BANK	860	31,038.341	28,378.280	4.89
BT	570	4,424.781	4,411.800	0.76
CITY CARS	580	5,192.509	4,259.520	0.73
DELICE HOLDING	1,400	22,334.759	14,585.200	2.52
EURO-CYCLES	450	8,522.108	8,446.500	1.46
I.C.F	110	13,429.433	13,264.460	2.29
MAGASIN GENERAL	160	5,486.685	4,502.400	0.78
MONOPRIX	550	5,847.880	4,391.200	0.76
ONE TECH HOLDING	2,200	32,368.193	30,511.800	5.26
PGH	1,610	18,161.019	21,123.200	3.64
S.A.H TUNISIE	2,150	25,509.991	25,473.200	4.39
SOCIETE MEUBLE INTERIEUR	792	3,097.815	3,128.400	0.54
SFBT	1,780	27,652.449	33,925.020	5.85
SOMOCER	4,700	5,103.071	4,403.900	0.76
SOTIPAPIER	1,957	12,558.867	13,636.376	2.35
SOTRAPIL	750	10,312.891	8,661.750	1.49
SOTUVER	3,050	20,614.489	25,702.350	4.43
TELNET HOLDING	1,500	13,786.293	13,971.000	2.41
TPR	6,300	25,773.210	29,862.000	5.15
UIB	900	20,972.816	20,511.000	3.54
UNIMED	1,770	16,277.827	16,862.790	2.91
AC1-B Emprunts d'État		29,830.300	31,461.125	5.43
BTA 5.50% FEVRIER 2020	7	6,754.300	7,026.859	1.21
BTA 6% AVRIL 2024	24	23,076.000	23,915.540	4.12
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			518.726	0.09
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		27,819.106	27,822.528	4.80
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	216	27,819.106	27,822.528	4.80
Total portefeuille titres		396,392.395	398,074.449	68.65

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2019 à **518.726** DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **368.000** dinars du 01.10.2019 au 31.12.2019, contre **368.000 dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus des actions	0.000	15,429.940	0.000	16,466.485
Revenus des emprunts d'État	368.000	1,575.988	368.000	2,998.527
Total	368.000	17,005.928	368.000	19,465.012

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **146,066.397 dinars**, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif net
BTC 52S-11/02/2020	7.68%	104	97,060.799	101,892.609	17.57
BTC 52S-11/02/2020	7.68%	7	6,495.596	6,850.563	1.18
BTC 52S-02/06/2020	8.40%	39	35,993.355	37,323.225	6.44
Total			139,549.750	146,066.397	25.19

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **77.811 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2019 au 31.12.2019, à **2,999.694 dinars**, contre **1,574.256 dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus des Bons du Trésor	2,999.694	11,524.293	1,574.256	6,190.768
Total	2,999.694	11,524.293	1,574.256	6,190.768

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.10.2019 au 31.12.2019 s'élèvent, à **3,309.975 dinars**, contre **4,068.226 dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	3,126.080	14,417.041	3,842.210	15,979.996
Rémunération du dépositaire	183.895	848.076	226.016	940.024
Total	3,309.975	15,265.117	4,068.226	16,920.020

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2019 au 31.12.2019 à **4,770.383 dinars**, contre **4,763.118 dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01.10.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Redevance CMF	154.512	712.583	189.906	789.847
Impôts et Taxes	8.419	63.696	4.768	55.817
Rémunération CAC	519.800	2,940.752	1,270.336	5,039.920
Jetons de présence	1,512.296	5,999.870	1,512.296	5,999.870
Publicité et Publications	2,323.276	8,332.729	1,448.172*	5,745.465*
Charges Diverses	252.080	1,086.590	337.640*	1,240.494*
Total	4,770.383	19,136.220	4,763.118	18,871.413

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019 à **56,347.736 dinars** et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2019	31.12.2018
R/S sur les achats de Bons du Trésor assimilables	0.000	0.001
Sommes à l'encaissement sur vente de titres	56,347.736	15,379.996
Total	56,347.736	15,379.997

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à **20,714.386 Dinars** contre **23,664.420 Dinars** au 31.12.2018 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
PA1	Opérateurs créditeurs	1,067.821	1,364.562
PA2	Autres créditeurs divers	19,646.565	22,299.858
Total		20,714.386	23,664.420

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2019 à **1,067.821 dinars** contre **1,364.562 dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	31.12.2019	31.12.2018
Gestionnaire	1,008.494	1,288.751
Dépositaire	59.327	75.811
Total	1,067.821	1,364.562

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2019 à **19,646.565 dinars** contre **22,299.858 dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	31.12.2019	31.12.2018
État, impôts et taxes	167.615	199.433
Redevance CMF	49.845	63.697
Jetons de présence	5,999.449	5,999.579
Rémunération CAC	2,466.275	4,865.181
Diverses Publications	5,749.200	4,663.922*
Autres Créditeurs divers	2,014.963	1,688.373*
Sommes à régler sur achat titres	3,199.218	4,819.673
Total	19,646.565	22,299.858

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2019** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2019 (en nominal)

- Montant : 634,100.000 Dinars
- Nombre de titres : 6.341
- Nombre d'actionnaires : 15

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1,149,300.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 11.493

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 1,265,200.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 12.652

Capital au 31.12.2019 : **584,795.880 dinars**

- Montant en nominal : 518,200.000 dinars
- Sommes non Capitalisables (1) : **61,153.023** dinars
- Sommes capitalisées (2) : **5,442.857** dinars
- Nombres de titres : 5.182
- Nombre d'actionnaires : 12

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **61,153.023 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Montant au 31.12.2019
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	120,692.198
1- Résultat non capitalisables de la période	-42,269.428
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-29,453.268
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	-10,888.900
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-1,927.260
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-17,269.747
<input type="checkbox"/> Aux émissions	181,887.768
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-199,157.515
Total des sommes non capitalisables	61,153.023

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2019 à **5,442.857 Dinars**, se détaillant comme suit :

Rubrique	Montant au 31.12.2019
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	16,471.836
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-9,811.635
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-1,217.344
<input type="checkbox"/> Aux émissions	12,071.546
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-13,288.890
Total des sommes capitalisées	5,442.857

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2018 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 16/04/2019 statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2018	-10,135.653
Régularisation du résultat capitalisable	324.018
Sommes capitalisées – Exercice 2018	-9,811.635

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY. Le solde de ce poste au 31.12.2019 se détaille ainsi :

Rubrique	Montant au 31.12.2019
Résultat capitalisable de la période	-5,871.116
Régularisation du résultat capitalisable de la période	927.243
Sommes capitalisables	-4,943.873

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
• Revenus des placements	5.506	4.046
• Charges de gestion des placements	-2.946	-2.668
• Revenus net des placements	2.560	1.378
• Autres charges d'exploitation	-3.693	-2.976
• Résultat d'exploitation	-1.133	-1.598
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.179	0.051
Sommes capitalisables de la période	-0.954	-1.547
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.179	-0.051
• Variation des +/- values potentielles/titres	-5.684	-1.680
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-2.101	7.730
• Frais de négociation de titres	-0.372	-0.439
Résultat net de la période	-9.290	4.012

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2.142%	2.142%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2.686%	2.389%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0.824%	-1.283%
Actif net moyen	712,536.749	789,817.643

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT. Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.